

À l'ouverture de la séance à distance du 9 Avril 2020, 30 membres sont connectés ou représentés (36 membres en exercice, 29 membres connectés et 1 procuration).

### **1. Modalités d'organisation des réunions à distance**

Les modalités d'enregistrement et de conservation des débats sont identiques aux conditions normales de tenue des instances. En fonction des points inscrits à l'ordre du jour, des tiers peuvent intervenir en séance. Ils se connectent à la séance selon les mêmes modalités que les membres du Conseil d'administration.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 30 voix pour.

### **2. Modalités d'organisation des élections à distance aux instances statutaires de l'UA – vote**

Les modalités d'organisation des élections à distance aux instances statutaires de l'UA sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 1 abstention (deux membres connectés n'ont pas voté).

### **3. Organisation et gestion de la crise COVID 19**

#### **3.1 Dérogation à la délibération n° CA076-2019 relative au cadre du télétravail à l'Université d'Angers**

Compte tenu du contexte actuel et à titre exceptionnel, le régime fixé par la délibération n° CA076-2019 est assoupli.

Le recours au télétravail est privilégié au maximum. Le télétravail peut se pratiquer en « mode dégradé » : dérogations par rapport au nombre et à la durée des télétravailleurs par service, dérogations par rapport aux conditions de télétravail en ce qui concerne les équipements et réseaux conformément au plan de continuité d'activité COVID-19 de l'Université d'Angers.

Les dérogations à la délibération n° CA076-2019 relative au cadre du télétravail à l'Université d'Angers sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 1 abstention (deux membres connectés n'ont pas voté).

#### **3.2 Dérogation à la charte informatique**

La dérogation à la charte informatique est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour (un membre connecté n'a pas voté).

## 4. Procès-verbal du CA

### 4.1 Procès-verbal du CA du Jeudi 12 Mars 2020

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et deux abstentions (un membre connecté n'a pas voté).

## 5. Ressources humaines

### 5.1 Contingent des aménagements de service pour les enseignants du second degré

Le contingentement proposé pour les enseignants du second degré correspond à 12 aménagements de 192h maximum pour les 3 années à venir, soit 4 aménagements de 192h maximum par an.

Le contingent des aménagements de service pour les enseignants du second degré est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et une abstention (deux membres connectés n'ont pas voté).

### 5.2 Modifications des primes pour charges administratives 2019-2020

Les modifications des primes pour charges administratives sont adoptées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 22 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions (un membre connecté n'a pas voté).

## 6. Affaires générales et statutaires

### 6.1 Création d'une Cellule d'aides d'urgence - Rôle et composition de la Cellule d'aides d'urgence

Il est créé au sein de l'Université une cellule d'aides d'urgence pour étudier l'attribution d'aides d'urgence aux étudiants inscrits à l'Université d'Angers et connaissant des difficultés financières du fait de la crise sanitaire COVID-19. Cette cellule est opérationnelle jusqu'au 31 décembre 2020.

La cellule comprend les membres nommés par décision du Président :

- Vice-présidents en charge de la formation et de la vie universitaire, de la vie des campus, de l'international ; Vice-présidente étudiante,
- Assistantes sociales de l'université d'Angers et du CROUS,
- Directeur de la vie étudiante et de l'hébergement du CROUS,
- Représentants des associations étudiantes (UNEF et Fe2A),
- Directrice générale adjointe,
- Agent comptable ou son représentant.

Elle propose au président l'attribution d'une aide complémentaire à celle du CROUS ou d'une aide pour une demande qui sort du périmètre ou des critères d'attribution du CROUS après instruction du dossier par les assistantes sociales.

La création de la cellule d'aides d'urgence est approuvée.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 27 voix pour et 1 abstention (deux membres connectés n'ont pas voté).

## 7. Prospective et moyens

### 7.1 Procédure d'attribution des aides d'urgence aux étudiants

Le Président peut attribuer une aide d'urgence aux étudiants sur proposition de la cellule d'Aides d'urgence.

Les pièces jointes permettant à l'ordonnateur d'attester de la situation des bénéficiaires et de liquider le montant des sommes payées sont conservées par l'ordonnateur sous sa responsabilité.

Les aides apportées et leur montant seront présentés pour information aux administrateurs.

La procédure d'attribution des aides d'urgence aux étudiants est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour (un membre connecté n'a pas voté).

Fait à Angers, en format électronique

*Pour le Président et par délégation,  
Le directeur général des services*

Olivier HUISMAN

Signé par : Olivier Huisman  
Date : 20/04/2020  
Qualité : DGS - Signature électronique certifiée  
Certinomis AA et Agents - 1.2.250.1.86.2.3.8.10.1